

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF des personnes âgées, des personnes en inaptitude et des personnes handicapées de Villefranche sur mer.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche-sur-Mer vous propose de vous inscrire sur ce registre afin de pouvoir vous contacter régulièrement en période de canicule et permettre d'interpeller les services compétents en cas d'urgence.

Je soussigné(e) (Nom Prénom et Téléphone) :	
☐ Autorise Monsieur le Maire à m'inscrire sur le registre	☐ Demande l'inscription sur le registre de
○ Madame ○ Mademoiselle ○ Monsieur	
Prénom :	m de Jeune Fille :
Catégorie de la personne à inscrire sur le re OPersonne de plus de 65 ans O Personne e Adresse:	egistre :
Détails (Bâtiment, escalier, étage): Services Intervenants HAD, Soins à domici	
Médecin(s) : Ajouter les coordonnées (Noms	
Observations utiles (Pacemaker, appareil respiratoire facultatif (secret médical):	
Tiers qui a fait la demande Nom, prénom, a	idresse, qualité, téléphone :

Personne(s) a prevenir : Nom, prenom, adresse, qualite, telephone :
Mentions légales :
J'accepte de communiquer les informations ci-dessus au CCAS qui s'engage à en garder la confidentialité. J'autorise le CCAS à utiliser exclusivement mes informations pour la tenue du Registre
Canicule 2022. Je suis informé(e) de la possibilité de consulter et de modifier mes données en m'adressant au CCAS. La radiation du registre peut être réalisée à ma demande par courrier adressé
au CCAS. Pour votre information, le CCAS à désigné un délégué à la protection des données,
conformément à l'article 37 du Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection
des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel entré en vigueur le
25 mai 2018. Vous pouvez le joindre en utilisant le formulaire Contact service « délégué à la protection
des données » sur le site de la ville de Suresnes ou en lui adressant un courrier à l'adresse du CCAS.

Toutefois, pour toute modification de vos données, d'accès à ces dernières ou leur suppression, veuillez- vous adresser directement au service en charge du registre, c'est-à-dire le CCAS. Ce registre

est créé conformément à l'article L121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

DATE:.....Signature:

FORMULAIRE A TRANSMETTRE au CCAS: 64 Avenue Georges CLEMENCEAU, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER ou par mail: <a href="mailto:accueil@ccas-villefranchesurmer.fr">accueil@ccas-villefranchesurmer.fr</a>